

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2016

Référence
2016-33

Objet de la délibération
Demande de subvention régionale pour la création d'une circulation douce le long de la RD34

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
24/06/2016

Date d'affichage
27/06/2016

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Mairie

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2016 et le 1er juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Mme BOURRAT Toine, Maire

Présents : Mme BOURRAT Toine, Maire, Mmes : BOURDON Corinne, BRETECHER Isabelle, LUTHIER Marie-Charlotte, PINTO Silvia, VACHER Nicole, MM : BIENVAULT Jean-Luc, BUISSON Gérard, PAVESIS Christian, RATEL Patrick, TISON Julien, VERPLAESTE Jean-Marc

Absents ayant donné procuration : Mme ROBIN Muriel (à M. PAVESIS Christian), MM. DELESALLE Aymric (à Mme BOURRAT Toine), JACOT CARMICHAEL Nicolas (à Mme PINTO Silvia)

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUTHIER Marie-Charlotte

Objet de la délibération : Demande de subvention régionale pour la création d'une circulation douce le long de la RD34

La commune de Saint Rémy l'Honoré souhaite aménager une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD34 entre le carrefour de la RN10 sur le territoire de la commune des Essarts le Roi et l'entrée de l'agglomération de la commune.

L'objectif principal de cet aménagement est de permettre d'assurer une liaison cyclable sécurisée entre la gare des Essarts le Roi (implantée face au carrefour de la RN10) et la commune de Saint Rémy l'Honoré.

Aucun aménagement cyclable n'existe entre ces deux points stratégiques et malgré l'engouement des habitants de la commune de Saint Rémy l'Honoré de plus en plus nombreux, ceux-ci doivent se rendre à la gare des Essarts le Roi en longeant la RD34. La RD34 représente aujourd'hui un caractère rural avec des plaines agricoles et des accotements enherbés de part et d'autre de la chaussée.

La commune de Saint Rémy l'Honoré pourrait porter la maîtrise d'ouvrage pour construire uniquement la piste cyclable bidirectionnelle et procèdera en collaboration avec la commune des Essarts le Roi aux acquisitions foncières nécessaires et aux études de projet.

Considérant que la commune s'est engagée dans une démarche de développement des possibilités de liaisons « douces », piétons et vélos,

Considérant le projet de mobilité douce et stationnement vélo,

Considérant les travaux d'aménagement en faveur des vélos,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention de la Région concernant ces aménagements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par : 14 voix pour & 1 abstention

Autorise Mme le Maire ou son représentant à solliciter la subvention proposée auprès du Conseil Régional et à signer tous les documents s'y rapportant, S'engage

- A ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention,
- A prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements,

- A tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional),
- A ne pas dépasser le seuil de 80 % du montant de subventions dans le financement de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Pour le Maire absent,
L'Adjoint délégué
Patrick RATEL

